



Urbanisme et environnement - Développement immobilier - Acceptabilité sociale

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS : ATELIER DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES SUR L'AVENIR DU LAC DES PILES

TABLE DES MATIÈRES

1. Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes	2
1.1. Les objectifs et/ou actions prioritaires	2
1.2. Autres constats.....	3
2. Assurer une cohabitation harmonieuse des usages	3
2.1. Les objectifs et/ou actions prioritaires	3
3. Mettre en valeur le paysage et encadrer l'accessibilité au plan d'eau	4
3.1. Les objectifs et/ou actions prioritaires	4
4. Encadrer le développement en considérant la protection de la prise d'eau et le droit de propriété	5
4.1. Les objectifs et/ou actions prioritaires	5

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table "Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes"	6
Annexe 2. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Assurer une cohabitation harmonieuse des usages »	11
Annexe 3. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Mettre en valeur le paysage et encadrer l'accessibilité au plan d'eau »	15
Annexe 4. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Encadrer le développement en considérant la protection de la prise d'eau et le droit de propriété »	18

Au total, 85 acteurs du milieu ont participé le 22 novembre 2016 à un atelier de réflexion sur l'avenir du lac des Piles à Shawinigan. Lors de cet exercice, les principaux objectifs étaient :

- De recueillir l'opinion des participants concernant le plan d'action du plan directeur du lac des Piles;
- D'identifier les actions prioritaires à mettre en place, selon la perception des participants;
- D'obtenir un consensus des actions prioritaires à mettre en œuvre, en pondérant les actions proposées par les participants;
- De proposer des objectifs et des orientations du plan directeur du lac des Piles à partir des résultats obtenus.

Les participants ont été divisés en 4 équipes. Chacune d'entre-elles fut invitée à tour de rôle à s'exprimer sur différentes thématiques prioritaires à une table animée par un facilitateur. Ce dernier guidait les échanges alors qu'un secrétaire prenait en note les idées, les suggestions et les votes.

Les participants ont été divisés en 4 équipes. Chacune fut invitée à tour de rôle à s'exprimer sur différentes thématiques prioritaires à une table animée par un facilitateur qui guidait les échanges alors qu'un secrétaire prenait en note les idées, suggestions et votes.

Les thématiques de chaque table étaient issues du diagnostic stratégique présenté au début de la rencontre et s'exprimaient sous la forme d'objectifs très généraux, à savoir :

- 1) Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes;
- 2) Assurer une cohabitation harmonieuse des usages;
- 3) Mettre en valeur le paysage et encadrer l'accessibilité au plan d'eau;
- 4) Encadrer le développement en considérant la protection de la prise d'eau et le droit de propriété.

Plus de **300 actions et 40 objectifs** ont été proposés lors de cet exercice. Certains constats ont été faits par secteur, d'autres abordaient l'ensemble du bassin versant et même parfois toute la municipalité.

Afin de prioriser les objectifs et élaborer un plan d'action, une compilation des pointages obtenus lors des votes a été réalisée. De plus, certaines équipes ont réussi à énoncer des objectifs clairs à partir des actions proposées par les participants et sélectionnées lors des votes. Pour la rédaction de cette synthèse et **dans le but de faire émerger une vision**, mais également une liste d'objectifs et d'actions jugées prioritaires, nous avons travaillé à partir des pointages accordés pour chaque thématique. (voir Annexes)

1. PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES ÉCOSYSTÈMES

Voir l'Annexe 1 pour consulter les actions et les objectifs proposés par thématique lors de l'atelier de réflexion.

1.1. LES OBJECTIFS ET/OU ACTIONS PRIORITAIRES

1) Les **installations septiques**. Cette thématique est ressortie de façon prioritaire en obtenant près de quatre fois les points de la deuxième thématique. Un objectif clair a pu être formulé à partir des actions et des objectifs particuliers exprimés par les participants de chacun des groupes :

- « Mettre en place une stratégie d'information et d'accompagnement des propriétaires visant la mise aux normes de toutes les installations septiques (dont le délai varie de 1 à 3 ans) dans la séquence : inspecter, communiquer l'information, accompagner les propriétaires, régler, sanctionner ».

Remarque : Cet objectif est d'autant plus stratégique qu'il touche à la fois la sphère environnementale avec la qualité de l'eau, la sphère sociale avec la protection de la prise d'eau et l'équité, et la sphère économique avec le coût de l'eau et la protection des investissements.

2) La **végétalisation des berges**. Les actions proposées pour ce thème se résument dans cet objectif qui présente à la fois des actions et des résultats :

- « Renforcer la réglementation et la surveillance de la végétalisation des rives. 100 % des citoyens doivent disposer d'un plan d'aménagement et de revégétalisation personnalisé d'ici 3 ans et 100 % doivent avoir procédé à la revégétalisation d'ici à 5 ans ».

Remarque : Considérant que la ville a déjà un règlement dans ce sens, des frustrations émanant d'un sentiment d'iniquité ont été exprimées par les riverains qui se sont conformés à la réglementation. Pour plusieurs, il ne reste qu'à faire appliquer la réglementation existante.

3) Les **chemins, allées d'accès et ponceaux**. La question des fossés et du drainage des chemins et des allées d'accès ainsi que celle de l'aménagement des descentes de bateaux est abordée.

- « D'ici 2 ans, recenser toutes les zones qui favorisent un ruissellement des eaux de surface avec un apport direct dans le lac, en faire un inventaire et informer les propriétaires. D'ici 5 ans, apporter les correctifs nécessaires (fossés, noues, etc.) ».

D'autres objectifs ont été proposés tels que :

- Diminuer l'utilisation de sel de déglacage sur les chemins et les allées d'accès;
- S'assurer de conserver un maximum de végétation lors de chantier de construction. (Déboisement des terrains et chantier de construction)

- Réduire l'apport en phosphore d'origine anthropique pour ne pas dépasser le 10 % de seuil critique. (Phosphore et cyanobactéries)
- Préserver l'île et les milieux naturels en les identifiant visuellement et en appliquant les règlements correctement. (Milieux naturels et habitats fauniques et floristiques)

1.2. AUTRES CONSTATS

Bien que de façon générale, les participants disent qu'ils privilégient une approche qui met de l'avant l'éducation et la sensibilisation, l'analyse des actions proposées pour certaines problématiques telles que les installations septiques et la végétalisation des berges démontrent une forte prédominance des mesures de type réglementaire et même coercitive. L'application stricte de la réglementation est souvent mentionnée dans une optique d'équité. Plusieurs participants ont exprimé le besoin de renforcer les interventions d'inspection et de suivi des demandes de permis et des plaintes.

2. ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES USAGES

Voir l'Annexe 2 pour consulter les actions et les objectifs proposés par thématique lors de l'atelier de réflexion.

2.1. LES OBJECTIFS ET/OU ACTIONS PRIORITAIRES

1) La thématique des **bateaux** est sortie en force pour tous les groupes. Voici quelques objectifs proposés :

- Instaurer la discussion entre les utilisateurs du lac pour trouver tous ensemble des solutions vers une cohabitation harmonieuse;
- Se doter d'un système d'attribution de permis dont le prix serait fixé en fonction du type d'embarcation et avec lequel viendrait le code de conduite à respecter;
- Réglementer le type de bateau et la vitesse en amorçant les démarches requises au gouvernement fédéral (même si c'est long);
- Mise sur pied d'une campagne de sensibilisation (bruit, vitesse, sécurité).

Les actions visant à sensibiliser les conducteurs d'embarcations au Code d'éthique et aux bonnes pratiques par différents moyens, semblent être mises de l'avant par la majorité des groupes. Certains désirent l'intégration du Code d'éthique dans la réglementation tandis que d'autres proposent d'autres moyens pour augmenter sa diffusion (avec le compte de taxes, dans le journal local, etc.).

Il semble y avoir un désir de limiter, tant la vitesse que les zones fréquentées par les embarcations motorisées et les heures de navigation. La mise en place d'un système de permis ou la présence plus fréquente de la Sûreté du Québec (SQ), surtout en période d'achalandage, tel que pendant les vacances de la construction, ont été proposées.

2) La **sécurité entre usagers motorisés et non motorisés** recoupe beaucoup celles des bateaux. Ce qui la différencie, c'est la proposition de plusieurs groupes d'ajouter des bouées pour protéger certaines zones plus sensibles, tout en conservant un équilibre pour le paysage.

3) Les **nuisances sonores** sont principalement en lien avec l'usage inadéquat des bateaux et des motos marines. Le contrôle de la vitesse et l'adoption d'un règlement ou d'un code d'éthique encadrant les heures de circulation sont des moyens proposés.

Remarque : Dans cette thématique, comme pour celle de la qualité de l'eau, on observe une prédominance des mesures réglementaires bien que les mesures en lien avec la sensibilisation et l'information (notamment pour les visiteurs) soient priorisées par trois groupes sur quatre. Différents moyens sont proposés, allant de la sensibilisation (pancarte, diffusion du code d'éthique, campagne de sensibilisation) à la surveillance (SQ).

3. METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE ET ENCADRER L'ACCESSIBILITÉ AU PLAN D'EAU

Voir l'Annexe 3 pour consulter les actions et les objectifs proposés par thématique lors de l'atelier de réflexion.

3.1. LES OBJECTIFS ET/OU ACTIONS PRIORITAIRES

1) L'**accès aux embarcations à moteur**. Dans cette thématique, c'est encore les bateaux qui dominent, le contrôle de l'accès au lac a recueilli à lui seul plus de votes que toutes les thématiques et sous-thématiques abordées dans l'atelier. Elle se résume à :

- *Contrôler ou encadrer l'accès aux embarcations à moteur et favoriser l'accès à d'autres types d'embarcations.*

Dans les stratégies d'action proposées, les participants évoquent la création d'une descente à bateaux publique dans une optique de contrôle (station de lavage, vignette et sensibilisation), certains proposent l'acquisition de la marina par la ville. Certains participants aimeraient avoir des tarifs de mise à l'eau préférentiels pour les résidents à la marina et voir ces mêmes tarifs augmenter pour les non-résidents.

2) La **mise en valeur des paysages**. Les participants ont pour objectif :

- *Assurer la pérennité du paysage du lac des Piles.*

Plusieurs sujets sont abordés dans cette thématique, ils concernent principalement l'apparence architecturale des bâtiments, les tours de télécommunications, la gestion des déchets, la pollution lumineuse, et l'importance de la végétation. Certains participants proposent des mesures réglementaires (zonage, PIIA, etc.) tandis que d'autres proposent des infrastructures récréatives qui mettent en valeur le paysage du lac des Piles (sentier pédestre, belvédère).

Remarque : La grande majorité des participants veulent encadrer, voire même limiter l'accessibilité au plan d'eau, à l'exception des représentants de l'industrie touristique qui voudraient en valoriser l'accès.

4. ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT EN CONSIDÉRANT LA PROTECTION DE LA PRISE D'EAU ET LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Voir l'Annexe 4 pour consulter les actions et les objectifs proposés par thématique lors de l'atelier de réflexion.

4.1. LES OBJECTIFS ET/OU ACTIONS PRIORITAIRES

1) Le **développement et la protection de la prise d'eau** et **encadrement réglementaire** vont de pair dans cette thématique. Deux objectifs très précis qui se recoupent, permettent de résumer les actions qui sont toutes de nature réglementaire :

- *Contrôler le développement pour assurer la pérennité du lac en limitant la construction aux terrains lotis (max 20 %), en interdisant une deuxième couronne, en interdisant la construction en haut des montagnes, en limitant la superficie au sol des nouvelles constructions, en interdisant les condos et en limitant le déboisement.*
- *Encadrer réglementairement le développement par des normes relatives au contrôle du ruissellement, la dimension des constructions et la limitation des sources de phosphore.*

2) Le **développement et la protection des paysages**. Les participants désirent limiter et même interdire le dynamitage près des rives et proposent d'utiliser le PIIA afin de s'assurer que les constructions s'harmonisent avec la nature.

Remarque : De façon générale, les résidents demandent un meilleur service en urbanisme et en environnement ainsi qu'une présence plus fréquente des inspecteurs pendant les travaux.

Annexe 1. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table "Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes"

Installations septiques (102 votes, priorité 1)

Suggestion d'action

Demander de mesurer les écumes avant de vider la fosse septique
Faire payer la vidange des fosses par la ville
Plus de rigidité de la ville envers la Régie
Faire plus de sensibilisation
Informers directement les propriétaires dont les fosses septiques ont plus de 15 ans
Mettre aux normes toutes les installations déficitaires (61 %) et fournir des mesures d'aide pour les propriétaires concernés
Fixer un délai max pour la mise aux normes des fosses déficientes (3 ans)
Fixer un délai max pour la mise aux normes des fosses déficientes (1 an)
Mettre en place des mesures d'aide pour les propriétaires
Mettre en place un programme municipal pour subventionner à fort pourcentage l'achat de fosse septique conforme considérant que la prise d'eau potable sert l'ensemble des résidents et que ceux du lac des Piles paient beaucoup de taxes pour peu de service
Informers les propriétaires sur les systèmes plus performants, tels que les systèmes septiques secondaires avancés
Inventorier les installations septiques non conformes, prévoir leur conformité à très court terme
Octroyer des incitatifs financiers pour la mise en conformité
Mettre les coûts pour la mise aux normes sur le compte de taxes
Sensibiliser aux différents sujets les résidents, régler le moins possible
Mettre en place des sanctions financières pour les fosses fermées qui débordent, installer des alarmes pour prévenir les débordements
Réinstaurer les inspections des fosses par la ville et en faire rapport à l'association
Inspection des fosses systématique après 15 ans de vie utile (et certification)
Subventions incitatives pour la mise à niveau des fosses septiques (comme à Maskinongé, mais aussi pour compenser pour le fait qu'au lac des piles il y ait peu de services mais des taxes élevées)

Proposition d'objectif

Poser des actions immédiates pour les fosses septiques non conforme afin de les rendre conforme d'ici 2 ans.
Mettre en place une stratégie d'information et d'accompagnement des propriétaires pour la mise aux normes des installations septiques dans la séquence : évaluer, sensibiliser, accompagner, régler.
Mettre en place une stratégie d'information et d'accompagnement des propriétaires pour la mise aux normes des installations septiques en 2 ans, dans la séquence : évaluer, sensibiliser, accompagner, régler, sanctionner.
Assurer la conformité des installations septiques.
Les 23% de fosses qui doivent être inspectées en priorité doivent l'être d'ici à 2 ans. 100% des fosses doivent être inspectées d'ici à 5 ans. 100% des fosses doivent être aux normes d'ici à 5 ans.
Inspecter en priorité les fosses plus âgées que 15 ans.

- : mesures réglementaires
- : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 1. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table "Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes" (suite)

Végétalisation des berges (28 votes, priorité 2)

Suggestion d'action

Mettre en place un plan d'action pour supporter la végétalisation
Appliquer les normes de protection telle que définie dans la Politique de protection des rives (10 m si pente inférieure à 30 % et 15 m si pente supérieure à 30 %)
Faire respecter le règlement sur le reboisement (amende)
Prévoir et encourager la végétalisation des rives déboisées
Organiser une campagne de nettoyage des rives à proximité de la prise d'eau
Appliquer la réglementation sur les bandes riveraines
Contrôler l'érosion des berges
Obliger le propriétaire à la remise en état de ses berges, sinon faire faire les travaux et facturer le tout au propriétaire
Raccourcir les délais de végétalisation des berges
Mettre en place des incitatifs financiers a la revégétalisation
Poursuivre les actions entreprises par les biologistes de BSVM, informer et obliger a reboiser la bande riveraine réglementaire
Instaurer une possibilité de rendez-vous avec l'escouage Bleue (actuellement, ils passent et laissent des dépliants, mais parfois le riverain n'est pas là)
Rehausser la réglementation et son respect
Abolir les droits acquis sur les murets de ciments : demander la végétalisation
Que la ville cesse de tondre le gazon sur le terrain de la prise d'eau et montre l'exemple
La végétalisation est inutile car seulement 6% de l'eau passe par les terrains, le reste passe par les tributaires ou les chemins et est canalisé vers le lac
Donner 6 mois aux citoyens pour respecter la réglementation, sinon imposer des amendes. Ne pas envoyer des agents de sensibilisation, mais des inspecteurs
S'occuper en priorité des gens quotés 1 ou 2 dans leur niveau de végétalisation

Proposition d'objectif

Faire une application stricte de la réglementation de végétalisation et sanctionner.
Renforcer la réglementation et la surveillance de la végétalisation des rives. 100% des citoyens doivent disposer d'un plan d'aménagement et de revégétalisation personnalisé d'ici à 3 ans et 100% doivent avoir procédé à la revégétalisation d'ici à 5 ans.
Sensibiliser les citoyens, et surtout les nouveaux arrivants, en partenariat avec l'association de protection du Lac des Piles). Toutefois, ces actions sont marginales
Appliquer la réglementation en vigueur, y compris au niveau des sanctions pécuniaires. Ne pas mettre à l'amande les personnes qui ont fait un effort visible mais qui n'ont pas encore tout fini

- : mesures réglementaires
- : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 1. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table "Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes" (suite)

Chemins, allées d'accès et ponceaux (28 votes, priorité 2)

Suggestion d'action

Asphalter les chemins municipaux et bien irriguer les eaux de pluie
Informers les résidents sur la subvention pour la réfection des chemins privés
Encadrer la construction des chemins forestiers
Empêcher la verbalisation (de municipaliser) et le développement du chemin Laperrière
Éviter d'épandre du calcium
S'assurer que les fossés permettent à l'eau de s'infiltrer (capter les sédiments) avant d'arriver au lac
Être informé dans quelle mesure notre chemin privé est dommageable pour le lac
Inspecter les fossés et les ponceaux
Limiter l'asphalte pour réduire le ruissellement et la vitesse d'écoulement (favoriser l'infiltration)
Élargir les chemins d'accès et prévoir une signalisation adéquate
Faire un plan d'aménagement des chemins privés
Encadrer les accès aux lacs, en particulier les descentes à bateaux
Instaurer un système de contrôle des mises à l'eau des bateaux et un système de vignette
Éliminer les accès privés, surtout asphaltés, au lac pour les bateaux et les obliger à se mettre à l'eau à la marina (descente à bateaux)
Encadrer (règlementation) les projets de surfacage des chemins privés en pente (ruissellement)
Refaire la côte de la Marina (ruissellement intense)
Renforcer la réglementation municipale sur la confection des chemins d'accès privés
Éviter les chemins d'accès à bateau en asphalte ou en gravel
Augmenter le budget en voirie sur le tour du lac des Piles: la Ville devrait montrer l'exemple
Travailler de concept avec le service des incendies pour la conception des chemins privés
Faire inspecter les chemins privés et cartographier les problématiques pour faire solutionner les différentes problématiques de ruissellement
Faire construire des fosses et des bassins de rétention sur le bord des chemins (chemins privés et de la ville) afin de gérer le ruissellement
Que la Ville offre un service d'expertise-conseil aux propriétaires privés sur la conception des chemins privés et les meilleures pratiques (gestion du drainage)
Durcir les normes de conception des chemins privés/d'accès
Apporter les correctifs nécessaires sur les chemins de la Ville en premier (exemplarité)
Engager un nombre d'inspecteurs suffisant pour faire respecter la réglementation et ne pas envoyer que des agents de sensibilisation
Diminuer l'utilisation de sel pour le déglçage
Que la ville construise des bassins de sédimentation aux tributaires des lacs (subventions aux privés)
Faire des fossés le long des chemins privés (subventionné)
Entretien et nettoyage des ponceaux et des fossés par la ville, y compris privés

Proposition d'objectif

S'assurer que l'eau s'écoule et s'infiltrer de façon optimal
D'enrayer les sites d'érosion problématique en provenance des chemins et des allées d'accès en priorisant les interventions
D'ici à 2 ans, recenser toutes les zones qui favorisent un ruissellement des eaux de surface avec un apport direct dans le lac, en faire un inventaire et informer les propriétaires. D'ici à 5 ans, apporter les correctifs nécessaires (fossés, noues. etc).



: mesures réglementaires

: mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 1. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table "Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes" (suite)

Déboisement des terrains et chantier de construction (15 votes, priorité 3)

Suggestion d'action

Construire des bassins pour récupérer l'eau des toits
Faire des inspections lors des travaux
Accélérer la revégétalisations après la construction
Donner des amendes conséquentes si non-respect des règlements (déboisement, etc.)
Obligation de mettre des barrières à sédiments
Informers les éventuels inspecteurs avant, au moment du permis de lotissement?) et les obliger a respecter les normes existantes
Épandre moins de sel en hiver
Engager des inspecteurs pour faire respecter la réglementation en vigueur
Instaurer des barrières à sédiments
Exiger l'usage de barrières à sédiments sur les chantiers et renforcer la réglementation
Les gens vont reboiser tout seul, pas la peine de s'occuper de cela
Faire appliquer la réglementation (amendes)
Barrières à sédiments déjà utilisées

Proposition d'objectif

S'assurer de conserver un maximum de végétation lors de chantier de construction
--

Phosphore et cyanobactéries (9 votes)

Suggestion d'action

Informers les gens qu'il y a du phosphore dans les cendres de feu
Informers les résidents des endroits où on peut acheter les produits sans phosphore
Organiser une foire avec des produits bio à bon prix
Savons et produits sans phosphates
Suivre l'évolution annuelle en phosphore

Proposition d'objectif

Réduire l'apport en phosphore d'origine anthropique pour ne pas dépasser le 10% de seuil critique
Mettre en place des mesures (bassins de rétention surtout), pour gérer les apports en phosphore qui viennent à 94% de la zone non résidentielle

Engrais et pesticides (8 votes)

Suggestion d'action

Proscrire tout engrais et pesticide
Éliminer tous les pesticides et faire appliquer le règlement sur les pesticides
Interdire des insecticides et les pesticides (les riverains ne doivent vraiment pas les utiliser)
Augmenter les inspections et les analyses scientifiques
Éducation et conscientisation par la Ville. S'occuper surtout des nouveaux arrivants qui ne sont pas conscientisés

 : mesures réglementaires

 : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 1. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table "Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes" (suite)

Hydrocarbures (7 votes)

Suggestion d'action

Inspecter les abris à bateau (pollution par hydrocarbure)
Changer de paradigme : passer à l'électricité

Milieux naturels et habitats faunique et floristiques (6 votes)

Suggestion d'action

Éliminer une partie de la population de mouettes et de canards, car ils transportent des bactéries
Caractériser les herbiers
Préserver le zonage de l'île comme milieu naturel
Protéger l'île et préserver la montagne
Mettre une signalisation sur l'île pour les déchets
Évaluer l'état de la population de touladi
Vérifier l'activité des castors
Instaurer un système de vignette: seuls les bateaux qui ont été nettoyés pourraient avoir accès au lac (une vignette faisant foi du nettoyage)
Instaurer une station de nettoyage des bateaux
Trouver une façon de faire respecter le code d'éthique des bateaux (limite de vitesse)
Instaurer un système de lavage des bateaux géré par la ville (pas par un privé), en particulier pour les bateaux venant de l'extérieur
Désigner un terrain pour le lavage et le publiciser
Protéger davantage des zones sensibles contre l'érosion des vagues des bateaux

Proposition d'objectif

Préserver l'île et les milieux naturels en les identifiant visuellement et en appliquant les règlements correctement
--

Quantité d'eau (3 votes)

Suggestion d'action

Obliger les toilettes à faible débit et contrôler les bains-tourbillon et autres
Récupérer l'eau de la montagne du côté nord-est. Depuis que la falaise a été dynamitée, un cours d'eau se rejette dans l'autre bassin-versant.
Réduire le niveau d'eau à son niveau historique (le niveau a augmenté depuis que la Ville gère la source d'eau potable)

- : mesures réglementaires
- : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 2. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Assurer une cohabitation harmonieuse des usages »

Bateaux (148 votes, priorité 1)

Suggestion d'action

Remplacer les embarcations à moteur par des bateaux d'ici 2022.
Inclure le code d'éthique dans la réglementation municipale.
Limiter le type de bateau et la vitesse.
Interdire les bateaux de wakeboard.
Limiter le nombre de bateaux de l'extérieur.
Aviser les résidents permanents et saisonniers qui permettent à des non-résidents d'utiliser leurs quais pour amener d'autres bateaux sur le lac.
Obliger lavage des bateaux et rinçage des moteurs et des ballasts avant la mise à l'eau de tous les bateaux (résidents et non-résidents).
Respecter le code d'éthique et la zone de sport nautique.
Prévoir une rencontre entre les différents utilisateurs pour en arriver à une entente entre les 2 parties (moteur vs sans moteur) pour les périodes d'utilisations et leur localisation.
Limiter heures et jours de navigation motorisée (journée sans bruit).
Compensation financière (ex : réduction de taxes) pour les résidents en face de la zone nautique
Transmettre le code d'éthique avec le compte de taxes municipales.
Distribuer code d'éthique à la marina et accès public.
Acquisition de la marina par la ville, la transformer en parc avec location de canots/kayaks et conserver rampe de mise à l'eau.
Limiter le nombre d'embarcation à moteur par résidence.
Faire campagne de sensibilisation pour favoriser les moteurs électriques.
Établir un usage plus démocratique du plan d'eau afin de laisser place à des activités non motorisées et des périodes sans bruits à moteur
S'engager par écrit à respecter le code d'éthique (résidents, visiteurs, utilisateurs).
Faire une campagne conjointe de sensibilisation (association, bassin versant, ville).
Réalisation par la ville d'un code d'éthique qui s'appliquerait à l'ensemble des lacs et non juste au lac des Piles.
Limiter les bateaux au moteur électrique sur le lac (peu approuvée par la table, ni par les suivantes)
Une station de lavage devrait être aménagée à la marina.
La présence de la SQ devrait être améliorée car ils ne sont pas présent aux périodes de grandes affluence. Même si la majorité des gens sont d'accord que les policiers ne sont pas présents à des moments efficaces, cette proposition n'est pas supportée par la majorité.
Il a été proposé que le lac se dote d'un système de permis pour les bateaux, dont le prix serait fixé en fonction du type d'embarcation et avec lequel viendrait le code de conduite à respecter.
Si le code n'est pas respecté, le permis pourrait être retiré et le propriétaire du bateau devrait s'en procurer un nouveau. Cette proposition est approuvée du bout des lèvres par la majorité qui craigne des prix trop élevés pour que le système fonctionne bien et de devoir encore payer.
Il a été mentionné qu'on devrait interdire les wakeboards.
La sensibilisation et l'éducation devraient être privilégiées à la réglementation.
La diversité des usages (activités motorisées et non -motorisées) fait la beauté du lac. Cette diversité devrait être respectée dans l'esprit de la politique cadre de la ville de Shawinigan concernant la promotion de l'activité physique (publiée le 10 mai 2016).

 : mesures réglementaires

 : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 2. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Assurer une cohabitation harmonieuse des usages » (suite)

Bateaux (148 votes, priorité 1)

Proposition d'objectif

Instaurer système de permis/vignettes.
Réglementer le type de bateau et la vitesse en initiant les démarches requises au gouvernement fédéral (même si c'est long).
Mise sur pied d'une campagne de sensibilisation (bruit, vitesse, sécurité).
Dégager des alternatives aux embarcations à moteur † à 4 temps.
Délimiter et identifier adéquatement la zone nautique.
Diffuser le code d'éthique à tous les résidents, visiteurs et utilisateurs du lac.
Refaire l'inventaire et le comptage des embarcations (motorisées et non motorisées) pour avoir un meilleur portrait et permettent de dégager des actions pour atténuer les impacts (bruits, sécurité).
Instaurer la discussion entre les utilisateurs du lac pour trouver tous ensemble des solutions vers une cohabitation harmonieuse.
Se doter d'un système d'attribution de permis dont le prix serait fixé en fonction du type d'embarcation et avec lequel viendrait le code de conduite à respecter. (pas de détails discutés!)

Sécurité entre usagers motorisés et non motorisés (123 votes, priorité 2)

Suggestion d'action

Établir un horaire pour les activités nautiques afin d'éviter motomarine, ski nautique et wakeboard à la brunante.
Délimiter la zone de motomarine, ski nautique et wakeboard.
Demander à la SQ de procéder à des inspections sur le lac durant les vacances de la construction.
Créer des emplois d'été pour étudiants pour travail de sensibilisation (sécurité, bruit, etc).
De mettre des zones de vitesses prescrites dans ce code ou dans la cartes des zones, et de faire un meilleur affichage au moyen des bouées (au moins d'un code de couleur selon les zones, au besoin) dans le lac afin de délimiter les zones d'activité. Ce qui a été proposé est de mettre une bouée au début (ou une affiche à la roche) et à la fin de la zone d'activité nautique de vitesse. Par contre, il n'est pas souhaité qu'il y a ait trop de bouées partout sur le lac pour laisser l'aspect visuel naturel du lac. L'implication de la ville pour la pose des bouées en soutient à l'association a été jugée pertinent.
Améliorer les formations données par le gouvernement pour l'obtention du permis de conduire d'embarcation motorisée.
Interdire les embarcations motorisées dans la passe de l'île sauf pour les résidents. Comme cette proposition a été jugée peu réalisable, on propose que ce soit inscrit dans le code de conduite de l'association.
Des patrouilles ponctuelles pourraient être faites sur le lac afin de faire de la sensibilisation sur les zones d'activités prescrites.
La marina pourrait se doter d'une heure maximale pour éviter de mettre les bateaux à l'eau à la noirceur. Il a été mentionné que dans le code d'éthique, des plage horaires pourraient être instaurées pour chacune des activités sur le lac. Selon l'avis des autres membres de la table, si des trucs faciles indiquées dans le code ne sont pas appliquées, cette nouvelle mesure risque de discréditer le code et que des mesures plus importantes ne soit pas respectées.
La sensibilisation et l'éducation devraient être privilégiées à la réglementation.

 : mesures règlementaires

 : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 2. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Assurer une cohabitation harmonieuse des usages » (suite)

Sécurité entre usagers motorisés et non motorisés (123 votes, priorité 2)

Proposition d'objectif

Création d'un parc à la marina avec location d'embarcations non-motorisés.
Revoir la délimitation des aires d'activités nautiques.
Optimiser la communication afin que tous les utilisateurs (résidents, campeurs, marina, visiteurs) soit rejoint par le code de conduite.

Nuisances sonores (84 votes, priorité 3)

Suggestion d'action

Limiter la vitesse pour les bateaux et motomarines.
Prévoir une période où certains travaux (tondeuses, souffleuses à feuilles) ne sont pas autorisés (de mai à septembre, ex : dimanche)
Établir un couvre-feu à 23h (pas de circulation de bateau, pas de musique).
Interdiction de modifier les systèmes d'échappement des embarcations motorisées.
Aviser les parents d'encadrer leurs jeunes lors de party au lac.
Établir des plages horaires pour la circulation des motomarines.
Améliorer la transmission d'information, la sensibilisation, les renseignements donnés aux riverains.
La proposition principalement discutée est d'élargir la sensibilisation sur les règles de civisme tant au camping, aux utilisateurs de la marina qu'aux riverains. Un affichage de ces règles devrait être fait aux sites d'accès des non-résidents. Il a été proposé que l'envoi de ce code soit effectué chaque printemps par la municipalité afin de rejoindre le plus grand nombre.
Interdire les systèmes de son sur les bateaux de plaisance (pas d'unanimité)
Interdire les souffleurs à feuilles (car jugés trop bruyants) (pas l'unanimité)
Mettre un couvre-feu pour les bateaux bruyants (avant 10h et après 19h). Selon les discussions, dans la loi, certaines activités nautiques (bateaux de traction) sont interdites après 11h suite au coucher du soleil et de nombreuses personnes présentes ne sont pas d'accord à 100% avec cette mesure.
La sensibilisation et l'éducation devraient être privilégiées à la réglementation.

Nuisance lumineuse (46 votes)

Suggestion d'action

Interdire la pose de luminaire électrique dans la bande de protection riveraine.
Privilégier les lumières solaires sur les quais et débarcadères et en limiter le nombre.
Installer des paralumes sur les éclairages privés et publics.
Limiter l'utilisation de l'éclairage (ex : chalets toujours allumés même si les propriétaires sont absents)
Améliorer la transmission d'information, la sensibilisation, les renseignements donnés aux riverains.
Parler à son voisin
Lors d'évènements d'exception, ce n'est pas nécessaire d'en faire un règlement qui ne sera pas appliqué.
Ajouter dans le code de conduite que l'éclairage de chalet devrait être dirigé vers le bas et non pas vers le haut ou vers le lac.
Demander à la ville de Shawinigan qu'elle adopte des mesures pour réduire ses émissions lumineuses tel qu'adopté par d'autres municipalités du Québec. (En effet, les citoyens mentionnent que d'un côté du lac, les lumières de la ville sont visibles et nuisent à la vue des étoiles.)

- : mesures réglementaires
- : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 2. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Assurer une cohabitation harmonieuse des usages » (suite)

Pollution/inconvénients atmosphériques (23 votes)

Suggestion d'action

Favoriser le compostage des feuilles et interdiction de les brûler (panache de fumée).
Interdire les foyers à ciel ouvert (sans pare étincelles).

Activités récréatives dans le bassin versant (18 votes)

Suggestion d'action

Proscrire l'utilisation publique de l'île.
On propose de faire des sentiers pédestres autour du lac.

 : mesures réglementaires

Annexe 3. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Mettre en valeur le paysage et encadrer l'accessibilité au plan d'eau »

Accès aux embarcations à moteur (202 votes, priorité 1)

Suggestion d'action

Avoir un seul accès au lac, en interdisant la Baie-Martin
Installer une rampe de mise à l'eau publique
Les accès aux bateaux ne devraient être aucunement restreints.
Avoir une station de lavage.
La marina est la porte d'entrée du lac. Elle peut servir à contrôler l'accès sur la base de permis (restriction par le coût).
Pas de restriction pour les petits bateaux.
Municipaliser la marina.
Surveillance de la SQ
Achat de la marina par la ville.
Permis selon type de bateau + code d'éthique.
Descente de bateaux publique, mais avec vignette.
Station de nettoyage pour les bateaux
Marina avec station d'essence (bien!) évite les déversements!
Augmenter le prix des bateaux à 150\$ pour les étrangers.
Identifier la zone sportive et sensibiliser les gens au Code d'éthique.
Avoir un tarif de mise à l'eau pour les résidents à la Marina.
Augmenter les tarifs de mise à l'eau pour limiter l'accès (140\$)
Faire des quais à la Baie-Martin et limiter le nombre de bateau ancrés.
Accès public à l'eau
Améliorer l'accès public au lac pour admirer le paysage (chemin d'accès, installation publiques, sensibilisation)
Production d'un guide de sensibilisation (code d'éthique) chapeauté par la ville.
Valoriser la perception extérieure du Lac (ghetto de riche)
Garder l'accessibilité à la classe moyenne, pas juste à l'élite, faire attention à la taxation
Faire un parc linéaire avec le chemin Laperrière (belvédère) et acquérir le terrain détruit par Lebel.
Aménagement d'un café avec vue sur le lac des Piles
Changer la vision que protéger en rendant inaccessible puisque protection et accessibilité sont deux concepts différents. Un petit groupe peut détruire. Si plus de gens sont conscients de la beauté du lac, cela augmente le pouvoir de protection.
Parc avec location de canots, kayaks et planche à voile.
Identifier la zone sportive et sensibiliser les gens au Code d'éthique.
Avoir un tarif de mise à l'eau pour les résidents à la Marina.
Faire des quais à la Baie-Martin et limiter le nombre de bateau ancrés.
Garder le lac privé pour la sécurité des résidents, pas d'accès public.

Proposition d'objectif

Encadrer l'accès des embarcations à moteur et favoriser d'autres types d'embarcation nautique.
Favoriser et contrôler l'accès aux embarcations à moteur
Contrôler l'accès des bateaux à moteur

- : mesures réglementaires
- : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 3. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Mettre en valeur le paysage et encadrer l'accessibilité au plan d'eau » (suite)

Mise en valeur des paysages (146 votes, priorité 2)

Suggestion d'action

Réglementer les sources de pollution lumineuse particulièrement celles en provenance de la ville.
Favoriser le développement en 2 ^e et 3 ^e couronne.
Empêcher les constructions qui cassent la silhouette (colline) du lac des Piles.
La marina est une cicatrice visuelle (pas d'arbres et lumière 24/24).
Stopper le développement de la Baie-Martin.
Éviter le développement de 2 ^e ligne.
Gestion adaptée des déchets.
Conteneurs "groupés" : La ville devrait aménager la zone des conteneurs à déchets de façon visuellement acceptable et sécuritaire.
125 résidences pour deux conteneurs à déchet au coin rang St-Olivier insuffisant.
Encadrer l'éclairage sur le lac (garage à bateau, etc.) pour réduire la pollution lumineuse).
Éviter de changer le zonage pour développer en 2 ^e rangée.
Usage résidentiel seulement, aucun multilogement, réduction de la densité.
Faire un suivi sur l'application des règlements de revitalisation des rives.
Interprétation des particularités identitaires du lac (faune, flore, eau).
Voir avec l'association quels sont les endroits coups de cœur en termes d'observation.
Regénérer les rives.
Mise en valeur du belvédère.
Assurer un suivi des travaux suite à l'émission de permis.
Limiter la taille des maisons et leur impact sur le paysage (nouvelle construction) (fenêtre verte)
Avoir des périodes sans bateaux pour profiter davantage du paysage.
Éviter les hangars à bateau (boat house), surtout si les remises sont interdites dans la bande riveraine.
Prévoir des sites d'observation et des sentiers de randonnée pédestre.
50% des résidences caché par la végétation.
Maintien du zonage de la grande île.
Éviter l'installation de tours de cellulaire ou autres.
Informé davantage les constructeurs des impacts qu'ils peuvent causer.
Vérifier l'état de la situation : avant l'émission d'un permis de construction (dynamitage, déboisement); appliquer le règlement); faire respecter la réglementation (visite de l'inspecteur).
Révision des amendes pour meilleurs incitatifs au respect des règlements.
Respect de l'interdiction d'être sur la grande île.

Proposition d'objectif

Supporter les riverains dans la mise en valeur de leur bande riveraine.
Développer un concept d'aménagement pour le secteur de la Baie-Martin/barrage
Assurer la pérennité du paysage du lac des Piles

- : mesures réglementaires
- : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication

Annexe 3. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Mettre en valeur le paysage et encadrer l'accessibilité au plan d'eau » (suite)

Accessibilité au plan d'eau (131 votes, priorité 3)

Suggestion d'action

Dans le respect de la Politique nationale de l'eau, conserver l'accès au plan d'eau.
Amener plus de personnes au lac n'est pas en accord avec les plans de la qualité de l'eau.
Développer des activités aquatiques (ex. : plongée)
Favoriser des accès "riverains" au lac, pour le public (pique-nique), afin d'observer les paysages
Sentier pour observer les paysages.
Favoriser plus d'accès aux embarcations non-motorisés pour le public (visiteur, touristes des États-Unis)
Développer un réseau de sentier (Vallée Rocankan - Lac des Piles - Parc de la Mauricie)

Proposition d'objectif

Pas de volonté à une offre récréotouristique.
Encadrer les activités sur le plan d'eau afin de limiter les impacts sur le lac

Annexe 4. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Encadrer le développement en considérant la protection de la prise d'eau et le droit de propriété »

Développement et protection de la prise d'eau (176 votes, priorité 1)

Suggestion d'action

Aucune nouvelle résidence dans le périmètre immédiat et rapprocher de la prise d'eau
Créer une zone de conservation à perpétuité.
Mieux encadrer la construction des nouveaux chemins.
Pas développement en deuxième ligne.
Prévoir une faible densité de développement avec des superficies de plus de 4000 mètres carré.
Limitier le développement aux zones le permettant actuellement (terrain déjà loti), pas de changement de zonage.
Exproprier toutes les habitations situées à moins de 500 pieds de la prise d'eau.
Protéger l'île (aucun changement de zonage possible).
Encourager par des subventions des modes de développement plus performantes (moindre impact).
Appliquer la loi modifiée, sanctionné le 20 avril 1834 concernant la protection du lac des Piles.
Définir précisément on construit quoi et combien
Clarifier l'état de la situation du lac. (80 % du lac est développé?)
Lors de l'émission d'un permis pour une nouvelle fosse septique, faire de la sensibilisation sur les produits ménagers à éviter
Pas de 2e ligne
Limitier le déboisement et interdire l'utilisation d'engrais
En faveur d'une 2e ligne
Prévoir des fossés et des bassins de rétention lors de l'aménagement de nouveaux chemins

Proposition d'objectif

Contrôler le développement pour assurer la pérennité du lac en : en limitant la construction aux terrains lotis (max 20 %), en interdisant une deuxième couronne, en interdisant la construction en haut des montagnes, en limitant la superficie au sol des nouvelles constructions, en interdisant les condos, en limitant le déboisement.
Limitier le développement domiciliaire afin d'assurer la protection de l'environnement et la qualité de l'eau.

 : mesures réglementaires

Annexe 4. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Encadrer le développement en considérant la protection de la prise d'eau et le droit de propriété » (suite)

Encadrement règlementaire (62 votes, priorité 2)

Suggestion d'action

Établir les normes de grandeur de terrain et de frontage.
Limitier la taille des nouvelles résidences
Commencer par adopter un schéma d'aménagement, en faire le suivi et l'appliquer.
Réglementer la transformation des chalets en résidence principale en tenant compte de la grandeur des terrains et de la distance au lac. Abolition de droits acquis lors de rénovations majeures
Mieux réglementer les droits acquis sur de petits terrains.
Mieux gérer la rénovation vs la construction de bâtisse neuve (ambiguïté des droits acquis).
Être plus sévère pour l'émission des permis en prévoyant des normes adéquates.
Moins de dérogations mineures pour les constructions
Pas de condos
Meilleure intégration architecturale
Faire le suivi des permis (conformité des travaux) suite à une construction.
Pas de cas par cas (passe-droit surtout dans les dérogations)
Interdire toute dérogation pour les nouvelles constructions
Mettre plus de personnel pour les inspections (dédier un inspecteur en env. et en construction juste pour le secteur)
Augmenter le montant des amendes en cas d'infraction, et exiger le plus souvent que possible une remise en état des lieux
Favoriser une présence accrue des inspecteurs sur le terrain
Interdire la peinture, la teinture et le vernis sur les quais
Assurer une application plus stricte des divers règlements (interdiction de baignade près de la prise d'eau, feux, bande riveraine, etc.

Proposition d'objectif

Encadrer règlementairement le développement par des normes relatives au contrôle du ruissellement, la dimension des constructions et la limitation des sources de phosphore.
Favoriser la confiance des citoyens face au développement en appliquant équitablement des normes rigoureuses.
Donner un meilleur service en urbanisme et en environnement.

Développement et protection des paysages (90 votes, priorité 3)

Suggestion d'action

Limitier au maximum le dynamitage.
Interdire le dynamitage près des rives.
Obliger et encadrer le concept de fenêtre verte, afin que les résidences soient partiellement cachées par la végétation pour préserver le paysage. (Limitier le déboisement).
Boisement avec les arbres appropriés pour la préservation de la rive (végétation indigène).
Favoriser l'aménagement de sentiers pour la randonnée et le portage entre le lac des Piles, le lac Canard et le parc National
Utiliser le PIIA pour harmoniser les constructions avec la nature (couleur et matériaux)
S'assurer de garde l'île en conservation
Développer une thématique naturelle/champêtre pour la signalisation
Limitier le déboisement

 : mesures règlementaires

Annexe 4. Regroupement des actions et des objectifs proposés par thématique et compilation des votes pour la table « Encadrer le développement en considérant la protection de la prise d'eau et le droit de propriété » (suite)

Sécurité incendie (58 votes)

Suggestion d'action

Asphalter les routes avec des fossés et mettre les rues réglementaires en les élargissant pour la sécurité
Rendre les routes conformes et accessibles aux camions d'incendie.
Faire des exercices d'évacuation.
Améliorer les adresses
Encadrer la largeur des chemins d'accès privé et prévoir une signalisation adéquate
Signalisation adéquate.
Prévoir des chemins plus larges, avec ronds de virage ou sur largeur par endroits pour que les véhicules puissent rencontrer.
Favoriser le bouclage des chemins
Avoir un accès municipal par bateau pour les services incendies
Mise à jour des GPS (nouvelles adresses)
Prévoir l'installation et le maintien de bornes sèches
Améliorer la réception du signal cellulaire

Développement et protection des puits privés (33 votes)

Suggestion d'action

Implanter un système d'analyse de la qualité de l'eau pour les résidences.
Faire les travaux suite à des recommandations de professionnels.
Cesser d'utiliser du sel sur chemins

 : mesures réglementaires

 : mesures éducatives, de sensibilisation et de communication